Fiche de données de sécurité

Préparé **11-05-2022**
Révision: (date) **02-05-2025**
Version **1.3**

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Soda Blasting Media
Code produit: -
N°-CAS: 144-55-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:
Industrie chimique.

Utilisation déconseillée:
Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
JWL Maskin & Plastfabrik A/S
Teknikervej 4
8722 Hedensted
Danmark
+45 7589 1699
www.jwl.dk

Contact et mail:
Lena Jensen, salg@jwl.dk

Service responsable:
Mediator ApS, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: DH

1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

L'étiquetage du produit selon le règlement européen 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage n'est pas imposé.

2.2. Éléments d'étiquetage

-

Mention d'avertissement:
-

2.3. Autres dangers

-

Autres remarques:
-

Autre
La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
Hydrogénocarbonate de sodium	- / -	144-55-8	205-633-8	-	100	-

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation:
En cas d'inconfort: Sortir à l'air frais.
Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas d'ingestion:
Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.
Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas de contact avec la peau:
Enlever les vêtements souillés.
Laver soigneusement et longuement la peau avec de l'eau.
Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas de contact avec les yeux:
Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Conseils généraux:
En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Incendie environnant:
Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.
Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.
L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers
S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.
Eviter d'inhaler.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Balayer les déperditions et les récupérer pour un recyclage éventuel, ou les transporter dans des récipients à déchets appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques
Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.
Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.
Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés.
Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-oeil.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc.
Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.
Stocker dans un endroit sec.
Température de conservation: < 35 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Voir application, rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):
-

Valeur de la DNEL/PNEC:
Aucune donnée.

8.2. Contrôles de l'exposition
Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Contrôles techniques appropriés
Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.
Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

Protection respiatoire:
En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque respiratoire avec filtre P2.

Protection des mains:
Recommandé:
Utiliser des gants de protection de type caoutchouc nitril (> 0,11 mm). Gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374.

Protection des yeux/du visage:
Utiliser des lunettes de protection en cas de risque de contact des poussières avec les yeux.

Protection de la peau:
Normalement pas requis.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Poudre
Couleur:	Blanc
Odeur:	Inodore
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	50
pH:	8,6 (5%)
Viscosité cinématique (mm2/s):	-
Solubilité:	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	-
Densité et/ou densité relative:	2,159 @ 25 °C
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

9.2. Autres informations
Aucunes.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Réagit avec les produits fortement acides.

10.2. Stabilité chimique
Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun effet connu.

10.4. Conditions à éviter
Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles
Eviter le contact avec des métaux.
Eviter le contact avec des acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:
Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Hydrogénocarbonate de sodium	Oral	Rat	LD50	> 4000 mg/kg bw
Hydrogénocarbonate de sodium	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	> 4,74 mg/L air

Corrosion cutanée/irritation cutanée:
Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Susceptible de provoquer une irritation mécanique.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité:
Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction:
Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:
L'inhalation des poussières peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:
Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Danger par aspiration:
Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

11.2. Informations sur les autres dangers
Les données d'essai ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Hydrogénocarbonate de sodium	96 Heures	Poisson	LC50	7100 mg/L
Hydrogénocarbonate de sodium	48 Heures	Daphnie	EC50	4100 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
Aucune donnée.	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
Aucune donnée.	-	-

12.4. Mobilité dans le sol
Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.7. Autres effets néfastes
Aucunes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Suivant la réglementation sur les déchets, le produit n'est pas classé déchet dangereux. Il est recommandé d'éliminer les restes et déchets par le biais du système communal de collecte des déchets, conformément aux spécifications ci-dessous.

Code-EAK	Description
16 05 09	Produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

Marquage spécifique:
-

Emballages contaminés:
L'emballage vide et les restes doivent être déposés à une déchèterie communale pour le traitement des déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR, IMDG et à IATA.

14.1 -14.4.
ADR
-
IMDG/IATA
-

14.5. Dangers pour l'environnement
-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Pas pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Sources:
Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).

Autres remarques:
-

Restrictions professionnelles:
-

Besoins en formation:
-

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucunes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Information supplémentaire:
Sources:
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), avec amendements.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), avec amendements.
Directive 2008/98/CE
ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

Text complet des Phrases-H citées danse les rubriques 2 et 3:
-

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:
-

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:
REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].
CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.
N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.
Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).
DNEL: Dose dérivée sans effet.
PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.
NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

Autre:
Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

Changements ont été apportés dans les points suivants:
Mise à jour générale.

Cette fiche annule et remplace la version:
1.2